

## Compte rendu du Conseil municipal du 11 Septembre 2015 convoqué le 04 Septembre 2015

**Présents :** M Malhappe, C Huet, O Barbey , E Mascret, P Maisonneuve, P Quentin , L. Janvier, J Dietrich, D Ferrandin, P Avril, Hunout G, P Boquet.

**Absents excusés:** Christian Bourrat ayant donné pouvoir à Pascal Avril  
Stéphane Lamouille ayant donné pouvoir à Olivier Barbey  
Daniel Chauvin.

Madame Évelyne Mascret est nommée secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 26 Juin 2015 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des conseillers.
- 2) Monsieur le Maire répond à une des questions posées au conseil municipal du 26/06/2015 concernant les radiateurs de l'école maternelle qui sont en marche inutilement : une horloge astronomique sera installée afin de les programmer la nuit et en périodes de congés.
- 3) **Approbation du rapport de la commission Locale d'Évaluation des transferts de charge (C.L.E.T.C)**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a approuvé lors de sa séance du 29/06/2015, le rapport de la commission Locale d'Évaluation des transferts de charges du 15/06/2015 ;

Ce rapport doit être également approuvé par tous les conseillers municipaux des communes membres.

Monsieur le Maire rappelle que la C.L.E.T.C évalue les charges transférées lors du transfert d'une compétence d'une commune à la communauté d'agglomération (ou restitution d'une compétence) dans les domaines suivants :

- Transports scolaires
- Assainissement des eaux usées
- Eaux pluviales
- Mission locale

La commune de Gilles n'ayant transférée aucune de ces compétences, n'est pas concernée par ce rapport.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité

- ✓ D'approuver le rapport de la C.L.E.T.C rendu le 15/06/2015.

#### **4) Approbation de la signature concernant la convention avec l'Agence Technique Départementale (A.T.D)**

Monsieur le Maire présente la convention spécifique permettant de faire intervenir l' A.T.D pour la réfection de la Rue Neuve.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec l'ATD.

#### **5) Nouvelle dénomination et numérotation de la rue de la Noé**

La voie communale de la Noé relie la commune de Gilles à la commune de Mondreville ;

Sur Mondreville, cette voie communale est dénommée Rue Mathieu Lecoq.

Afin de faciliter l'accès aux équipes d'urgence médicales et des livraisons, monsieur le maire propose de renommer cette voie et d'utiliser le même nom que la commune voisine.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- ✓ de nommer la Rue de la Noé, Rue Mathieu Lecoq dans le hameau de « La Noue ».
- ✓ D'attribuer les numéros 30, 32, 34, 36, 38 aux cinq maisons concernées.

#### **6) Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)**

Monsieur le Maire rappelle la Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 qui impose la mise en accessibilité des établissements recevant du Public (ERP) au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Face aux retards pris par les collectivités, le gouvernement a créé le dispositif des Agendas d'Accessibilité Programmée.

Ce programme oblige la commune à faire réaliser les travaux d'accessibilité en respectant un calendrier précis.

La Mairie, l'Église et le cimetière sont concernés par l'Ad'AP.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- ✓ D'établir ce programme
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**7) Recrutement d'un contrat unique d'insertion ou contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.U.I/C.A.E)**

Monsieur le maire définit le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) à savoir un contrat aidé qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

La commune envisage le recrutement d'un agent des services techniques inscrit dans un contrat unique d'insertion à compter de 2016.

Les avantages pour la commune :

- ✓ Aucune charge sociale
- ✓ Une aide mensuelle versée par la Région à hauteur de 95% du taux horaire brut du smic (soit un coût pour la commune de 0.48€/heure

La commune s'engage à proposer des formations à cet agent afin d'optimiser cette réinsertion professionnelle.

**8) Le point sur le projet Auberge (Céline Huet)**

\* Les propriétaires de l'auberge ont déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) ; Ce certificat indique, en plus des informations données par le CUa, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus, qui desservent ou desserviront ce terrain. Leur projet porte sur la faisabilité de diviser le terrain.

\* Une nouvelle évaluation des Domaines est prévue le 22 Septembre 2015, une estimation sera faite

- l'auberge seule

- l'auberge plus le terrain objet de la demande de division

\* Nous sommes toujours dans l'attente des devis concernant le chiffrage des travaux de l'Auberge.

\* Monsieur Nicolas DESGROUAS chargé de l'hébergement au Comité Départemental du Tourisme a estimé qu'il était cohérent de créer des chambres d'hôtes (possibilité de subvention départementale)

\* La Chambre des Commerces et Industrie a été contactée pour effectuer une étude de marché ; celle-ci sera effectuée courant octobre.

\* Patrick RIEHL (Vice -Président de la Région) et les services de l'Agglo confirmeront le niveau de subventions à 50%.

Toutes ces consultations ont pour objectif de statuer, d'ici la fin de l'année 2015, sur la faisabilité du projet de racheter l'Auberge.

▪ **Informations diverses :**

\***Commission « déchets »** : Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de trier ses ordures ménagères en respectant les différentes poubelles (poubelle marron pour les ordures ménagères, poubelle jaune pour les emballages et cartons et poubelle verte pour les verres).

\***Commission « voirie »** : intervention de Monsieur P. AVRIL

La route de Normandie (route venant de la Chaussée d'Ivry) est de plus en plus dangereuse, la vitesse des automobilistes à l'entrée du village est très élevée.

Rue des Rostys :

En cas de fortes pluies, il y a toujours des soucis de ravinement dans la rue : les grilles d'écoulement sont au mauvais endroit ; la solution serait de les changer de côté, Rue des Boissettes.

En descente, l'eau n'est pas ramenée dans le fossé, il est proposé l'installation d'un caniveau sur puits d'eau. Ce caniveau contribuera également à ralentir les voitures.

**Rue du Trou Borgnet** : il est proposé de mettre la rue en sens unique ; le chauffeur de car sera consulté afin de savoir si c'est nécessaire (le car passe une fois le matin et le soir). Le Maire rappelle que les sens uniques ont tendance à augmenter la vitesse de circulation.

Il est prévu d'aménager le carrefour avec un passage pour piétons pour que les enfants venant de la Rue Neuve puisse traverser en toute sécurité.

**\*Commission « Chemins » :**

La végétation a complètement recouvert le chemin de la Sente de la Justice, il est envisagé la réouverture de la Sente qui part Rue Neuve, passe par-dessus le Radon et ressort Rue de la champagne.

Tous les chemins ne sont pas nommés par un panneau de signalisation ; il est prévu d'y remédier.

**\*Commission « cimetière »**

Il a été déposé un carton de produits chimiques à côté des poubelles du cimetière ; celui-ci sera amené à la déchetterie.

**\*Commission « bâtiments » :** intervention de Monsieur D. FERRANDIN

Il est regrettable de constater que le nouvel abribus construit Rue du Trou Borgnet a déjà été tagué.

De plus, Monsieur le Maire informe le Conseil, que la subvention de 50% pour amélioration du cadre de vie qui avait été prévue pour l'achat de l'abribus, n'a finalement été que de 30% car considéré comme de la voirie.

L'achat d'une poubelle est à prévoir, celle-ci devra être à fond transparent.

**\* Les litiges en cours :**

1/ la requête concernant la demande d'annulation de la délibération du 13/02/2015(achat de l'auberge de gilles) a été rejetée pour le motif suivant : aucune décision, ni délibération n'a été prise, ce n'était qu'une information retranscrite dans le compte rendu du conseil municipal du 13/02/2015.

2/un administré a formulé une réclamation auprès du Ministère du logement suite au classement d'une partie de son terrain en « zone à urbaniser » La requête a été rejetée pour motif suivant : toutes les procédures conduisant à l'élaboration du P.L.U ont été respectées.

**\*le Vélo Club d'Anet** organise une course cycliste le 27/09/2015 sur la commune de Gilles. Pour répondre à leurs besoins, il leur sera prêté des barrières de sécurité et mis à disposition quelques signaleurs. De plus, 4 bouquets de fleurs seront achetés. (Plus d'informations sur [www.mairie-gilles.fr](http://www.mairie-gilles.fr))

\* Monsieur le sous-préfet Frédéric ROSE a quitté la sous-préfecture de Dreux. Il est nommé directeur de cabinet du Préfet de la région Midi-Pyrénées. Il est remplacé par M Wassim KAMEL.

\*si le projet de repeindre un transfo électrique sur la commune est accepté, Franck Maès, peintre de la commune accepte de s'associer au projet. (pour rappel, ERDF finance le matériel et les fournitures et le SIRP participe au financement dans la mesure où il s'agit d'un projet pédagogique)

▪ **Tour de table :**

**P. BOQUET**

Il faudrait vérifier la fixation de l'échelle de l'Église.

Un stock important de bouteilles de gaz est situé chez un riverain Grande Rue ; Monsieur le Maire va se renseigner sur la légalité de ce dépôt, en termes de sécurité.

L'enrobé du haut de la Rue des Chauquettes est faïencé.

**P.AVRIL**

Plusieurs rues de Gilles présentent des rainures, il faut prévoir de les reboucher.

Le prix de l'eau a augmenté :

<500m<sup>3</sup> = 1.40€/m<sup>3</sup> (1.33€ en 2014) >500m<sup>3</sup> = 1.30€/m<sup>3</sup> > 1000m<sup>3</sup> = 1.13€

Une poubelle est à prévoir au Lavoir.

**D. FERRANDIN**

Le lavoir est à sec.

L'association « vivre à Guainville » demande à utiliser la salle de l'école maternelle afin d'organiser des activités (jeux de cartes, échecs....) les gillois seront les bienvenus. Le conseil municipal est d'accord.

Un frêne pousse dangereusement, Rue des Vignes de l'Étang dans le chemin qui mène à la forêt. La commune va en informer le propriétaire..

Afin de respecter l'alignement des bois par rapport au domaine public, il faut que les propriétaires élaguent la végétation au droit de leur propriété. Des rappels seront faits en ce sens.

**J. DIETRICH**

Plusieurs riverains se plaignent de la haie du Moulin de l'étang ; celle-ci déborde et raye les voitures passantes.

Des personnes ont pris l'habitude de klaxonner Grande Rue. Monsieur le Maire en a déjà parlé au commandant de la Gendarmerie d'Anet ainsi que de la vitesse élevée dans certaines rues de Gilles.

**O. BARBEY** demande à Monsieur HUNOUT (Président du Comité des fêtes) d'organiser une réunion avec tous les membres du comité et les conseillers municipaux.

**É. MASCRET** demande l'achat d'un panneau d'affichage : un devis est en cours.

Afin que le site de la mairie soit actualisé, il faut lui communiquer toutes les informations importantes relatives à la commune.

À propos du colis des Anciens à l'occasion des fêtes de fin d'année, le conseil fait la proposition d'organiser un repas avec la municipalité ou une sortie : Les Anciens seront invités à donner leur avis prochainement.

Comme l'année dernière, pour Noël, les enfants seront invités au cinéma d'Anet (date à définir).

**C. HUET** souhaiterait qu'une réflexion soit menée concernant le transport pour se rendre dans des gares périphériques.

Les enfants de l'école de Gilles ne bénéficient pas des temps d'activités périscolaires (T.A.P) prévus dans les nouveaux rythmes scolaires : les enfants sont dans le car ; il faudrait changer l'horaire du ramassage scolaire pour qu'ils puissent en bénéficier.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire remercie les Conseillers municipaux de leur participation et lève la séance à 23h45.